

## ARRETE

### Objet : Mise à jour des annexes du PLU de Solliès-Ville par ajout d'une servitude d'utilité publique (SUP)

Le Maire de la Commune de Solliès-Ville,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 151-43, L 152-7, L 153-60, R 151-51 et R 153-18 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n° 19/2023 en date du 12 juillet 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

**Vu** le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) lié à la présence du Gapeau approuvé par anticipation par arrêté préfectoral du 30 mai 2016 ;

**Vu** le courrier de Monsieur le Préfet du Var en date du 18 septembre 2023, demandant à ce que les pièces précitées ainsi que la liste actualisée des servitudes d'utilité publique soient annexées au PLU en vigueur et non pas annexées en simple annexe informative comme le prévoit le dossier du PLU approuvé ;

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour des annexes du PLU ;

## ARRETE

Article 1 : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Solliès-Ville est mis à jour à la date du présent arrêté pour tenir compte du PPRI anticipé. Les annexes du PLU sont complétées et la liste des SUP précédente est retirée.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R 153-18, le présent arrêté sera affiché en mairie pendant 1 mois.

Article 3 : Le présent arrêté ainsi que les pièces annexées au PLU seront transmis à Monsieur le Préfet du Var et communiqués à la direction départementale des territoires et de la mer.

Fait à Solliès-Ville, le 20 décembre 2023

Le Maire,  
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu de :

- La publication le **20 DEC. 2023**

- La transmission en préfecture le **20 DEC. 2023**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

n° 512023



Commune  
**SOLLIES-VILLE**

83132

**Liste des servitudes d'utilité publique**

21/11/2023



*Liberté · Egalité · Fraternité*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**PRÉFET DU VAR**



## A2 Servitude de passage des conduites d'irrigation

Articles L. 152-3 à L. 152-6 du code rural et de la pêche maritime (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - C - b - 2°)

### Réseau Carnoules - Gapeau

Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale - Le Tholonet -  
CS 70064 13182 Aix en Provence cedex 5

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de  
Marine - B.P. 501 - 83041 Toulon cedex 9

Acte : Non renseigné

### Adduction principale Les Laures - Gapeau

Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale - Le Tholonet -  
CS 70064 13182 Aix en Provence cedex 5

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de  
Marine - B.P. 501 - 83041 Toulon cedex 9

Acte : Décret 15/05/1963

### Réseau Les Sauvans

Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale - Le Tholonet -  
CS 70064 13182 Aix en Provence cedex 5

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de  
Marine - B.P. 501 - 83041 Toulon cedex 9

Acte : Non renseigné

## A5 Servitude relative aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

Articles L. 152-1 & L. 152-2 du code rural et de la pêche maritime (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - C - b - 1°)

### Canalisations publiques du réseau de distribution d'eau potable et d'assainissement

Services communaux

Acte : Non renseigné



## AC1 Mesures de classement et d'inscription et protections des abords des monuments historiques

Articles L. 621-1 et suivants, L. 642-9 et L. 621-30 à L. 621-3 du code du patrimoine (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme I - B - a)

### Monument historique classé : château de Forbin (restes)

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Var - 449 Avenue de la Mitre - 83000 Toulon

Acte : Arrêté ministériel 22/06/1920

### Monument historique classé : Eglise paroissiale Saint-Michel l'Archange

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Var - 449 Avenue de la Mitre - 83000 Toulon

Acte : Autre 01/01/1846

## AC2 Servitude relative aux sites inscrits et classés

Article L. 341-1 (sites inscrits) et article L. 341-2 (sites classés) du code de l'environnement et article L. 642-9 du code du patrimoine (zones de protection) (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme I - B - b)

### Site classé : Massif du Coudon

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Service biodiversité, eau et paysages - 16 rue Zattara - CS  
70248 - 13331 Marseille cedex 3

Acte : Décret 07/12/2010



**AR3 Servitudes autour des magasins et établissements servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs**

*Article L 5111-1 à L 5111-7 du code de la défense (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme III - 2°)*

**Polygone d'isolement du centre de stockage de munitions de Tourris (AR3 830 144 01)**

Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon - Division gestion du patrimoine - Section domanialité - BCMR de Toulon - ESID Toulon - BP 71 - 83800 Toulon Cedex 9

Acte : Décret 09/09/2021

**11 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz**

*Articles L. 555-16, R. 555-30 et R. 555-31 du code de l'environnement, L. 101-2, L. 132-1, L. 132-2, L. 151-1, du code de l'urbanisme, R. 122-22 et R. 123.46 du code de la construction et de l'habitation.*

**Zones d'effets autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.**

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur - SPR & SECAB - 16, rue Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille cedex 3

GRTgaz - DO - PERM - Equipe travaux tiers & urbanisme - 10 Rue Pierre Sépard - CS 50329 - 69363 LYON CEDEX 07 (Tél. : 04.78.65.59.59)

Acte : Arrêté préfectoral 29/12/2017



### 13 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Articles L. 555-16 et L. 555-27 à L. 555-29 du code de l'environnement et articles L. 433-5 à L. 433-11 du code de l'énergie (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - C - a)

#### Canalisations transport de gaz Alimentation La Crau Toulon DN 250 (Anciennement Le Val La Crau DN 250)-AP du 02fév.2022 Abroge et remplace l'AP du 28déc.2017.

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur - SPR & SECAB - 16, rue Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille  
cedex 3

GRTgaz - DO - PERM - Equipe travaux tiers & urbanisme - 10 Rue Pierre Sémard - CS 50329  
- 69363 LYON CEDEX 07 (Tél. : 04.78.65.59.59)

Acte : Arrêté préfectoral 02/02/2022

### 14 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

Articles L. 323-3 à L. 323-10 du code de l'énergie (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - A - a)

#### Ligne aérienne 2 x 63 kV : COUDON (LE) - GARDE (LA) - SOLLIES 2 / COUDON (LE) - GARDE (LA) - SOLLIES 2 (hors tension)

RTE (Réseau Transport d'Electricité) - Groupe maintenance réseau Côte d'Azur -  
Lingostière Saint-Isidore - BP 3247 - 06205 NICE cedex 3

Acte : Non renseigné

#### Réseaux de distribution publique M.T. et B.T.

ERDF ARE PACÀ Est - Avenue Edith Cavell - 83418 HYERES

ERDF ARE PACA Ouest - Chemin Saint Pierre - 13722 MARIIGNANE

Acte : Non renseigné



## Int1 Servitude instituée au voisinage des cimetières

Article L. 2223-5 du code général des collectivités territoriales (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme IV - A - a)

### Cimetière communal de Solliès-Ville

Services communaux Mairie de Solliès-Ville

Acte : Non renseigné

## PM1 Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention de risques miniers (PPRM)

Articles L. 562-1 et L. 562-6 du code de l'environnement (plans de prévention des risques naturels prévisibles) et article L. 174-5 du code minier (plans de prévention des risques miniers) (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme IV - B - 1° et 2°)

### Plan d'Exposition aux Risques naturels prévisibles de mouvements de terrain

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de Marine - B.P. 501 - 83041 Toulon cedex 9

Acte : Arrêté préfectoral 09/02/1989

## PM3 Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

Articles L. 515-15 du code de l'environnement (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme IV - B - 8°)

### Plan de Prévention des Risques Technologique du site militaire de Tourris

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de Marine - B.P. 501 - 83041 Toulon cedex 9

Acte : Arrêté interministériel 09/09/2021





**PT1 Servitudes instituées au bénéfice des centres radioélectriques concernant la défense nationale ou la sécurité publique**

*Articles L. 57 à L. 62-1 et R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - E - 2°)*

**ABROGATION par arrêté ministériel du 18/03/2021 du Centre radioélectrique de la Chapelle Notre Dame N° ANFR 0830130010**

T.D.F - DO Marseille 40 boulevard de Dunkerque - BP 123 - 13473 Marseille Cedex 03

TDF Unité Côte d'Azur - 43 Rue des entrepreneurs - lot numéro 10 - Parc d'activités Raphèle - ZAC du Blavet - 83520 Roquebrune sur Argens

Acte : Arrêté ministériel 18/03/2021



## PT2 Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques

Articles L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26 du code des postes et des communications électroniques (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - E - 1\*)

### ABROGATION par arrêté ministériel du 18/03/2021 du Centre radioélectrique de la Chapelle Notre Dame N° ANFR 0830130010

T.D.F - DO Marseille 40 boulevard de Dunkerque - BP 123 - 13473 Marseille Cedex 03

TDF Unité Côte d'Azur - 43 Rue des entrepreneurs - lot numéro 10 - Parc d'activités Raphèle - ZAC du Blavet - 83520 Roquebrune sur Argens

Acte : Arrêté ministériel 18/03/2021

### Centre radioélectrique du Fort du Coudon

Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon - Division gestion et maintenance du patrimoine - Section domanialité - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP 71 - 83800 Toulon Cedex 9

Acte : Décret

### Faisceau hertzien du fort du Coudon à la BAN de Cuers -Pierrefeu (830.144.03)

Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon - Division gestion et maintenance du patrimoine - Section domanialité - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP 71 - 83800 Toulon Cedex 9

Acte : Décret 05/09/1989

### Faisceau hertzien Plan d'Aups la Sainte Baume - Fort lieutenant Girardon (830.093.03)

Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon - Division gestion et maintenance du patrimoine - Section domanialité - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP 71 - 83800 Toulon Cedex 9

Acte : Décret 01/03/1990



## T1 Servitude relative aux voies ferrées Visibilité sur les voies publiques

Articles L. 2231-1 à L. 2231-9 et L. 2113-1 à L. 2113-3 du code des transports et article L. 114-6 du code de la voirie routière (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - D - c - 1°)

### Ligne S.N.C.F. MARSEILLE - VINTIMILLE

SNCF - Délégation Territoriale de l'Immobilier Méditerranée - Pôle optimisation du parc immobilier - 4 Rue Léon Gozlan - CS 70014 - 13331 Marseille cedex 03

RFF - Direction Régionale PACA - Service aménagement et patrimoine - Les Docks Atrium - 10 Place de la Joliette - BP 85 404 - 13557 Marseille Cedex 02

Acte : Non renseigné

## T7 Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement

Article L. 6352-1 du code des transports (Annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - D - e - 4°)

### L'ensemble du territoire national est couvert par la servitude T7 à l'exception des zones couvertes par la servitude T5

Direction Générale de l'Aviation Civile / Service National d'Ingénierie Aéroportuaire  
Sud-Est, 1 rue Vincent Auriol - CS 90890, 13627 AIX-EN-PROVENCE CEDEX  
courriel : snia-bgd-aix-bf@aviation-civile.gouv.fr

Acte : Arrêté ministériel 25/07/1990

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 083-218301323-20231220-5\_2023-AR

---